

Lyon : le cardinal Barbarin soutient le projet d'Institut islamique financé par l'Arabie Saoudite

écrit par Durandurand | 16 juillet 2016



Communiqué du cardinal Philippe Barbarin du 10 juillet 2016 :



« Interpellés par Monsieur Kamel Kabtane, les responsables des Eglises catholique et réformée de Lyon apportent leur soutien au projet d'un Institut de Civilisation Musulmane dans la Métropole lyonnaise. »

De même qu'existent aujourd'hui l'ECCLY (Espace culturel du christianisme à Lyon) et l'Espace Hillel (consacré à la culture juive) lancés avec le soutien du Grand Lyon, il nous paraît juste qu'un lieu de présentation, d'études et de débats permettant de découvrir les apports de la culture musulmane, puisse fédérer de larges soutiens.

Depuis plus d'un demi-siècle, les principaux acteurs de la vie publique lyonnaise, très attachés à une juste conception de la laïcité, portent le souci d'une heureuse entente entre les différentes confessions. Cette concorde ne doit jamais craindre de voir progresser la culture, condition indispensable de la paix. »

Cet institut jouxte la Grande Mosquée de Lyon sur 2700m², ses travaux ont commencé en mai dernier. Il est financé à hauteur de 2 millions d'euros chacun par l'Algérie et l'Arabie Saoudite, deux pays qui mènent des politiques anti-chrétiennes. **Les accointances avec l'islam radical ne font aucun doute à la Grande Mosquée. Le salafiste Abdelkader Bouziane expulsé du territoire en 2004 y était invité à donner des conférences ([lire](#)) !**

✘ **L'imâm Bajrafil d'Ivry-sur-Seine** (photo), formé à l'école des islamistes radicaux Safwat Hegazi et Al Qaradawi (il en est fier voir son [auto-biographie](#)) a été récemment invité par la Grande Mosquée de Lyon en conférence (29 mai 2016). Dans son livre récent *Islam de France an I*, (éditions Plein jour, 2015) Bajrafil qualifie de "livre de référence du droit musulman dans la gestion du pouvoir" (p.37) le livre Les Statuts gouvernementaux de El Mawerdi (972-1058), traité de droit devant guider un califat idéal, **qui interdit d'édifier des églises entre autres discriminations légales contre les chrétiens:**

« ils ne peuvent élever en pays d'islam de nouvelles synagogues ou églises, qui sont, le cas échéant démolies à leur détriment » page 308, édité par les Editions du patrimoine Arabe et Islamique, bibliothèque de l'Institut du

Monde Arabe.

Le refus du statut de *Dhimma* comprenant vexations et impôt (*jizya*) a pour conséquence l'annihilation des Chrétiens. Page 31 des *Statuts Gouvernementaux* ont lit effectivement: « **Combattre ceux qui, après y avoir été invités, se refusent à embrasser l'islam, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou deviennent tributaires** ».

Bajrafil qualifie aussi de « grand juriste musulman » Ibn Qayyim al Jaziyya (page 28) qu'il qualifie de « référence », connu pour avoir écrit un livre entier consacré au statut des *dhimmi* intitulé Le Statut des tributaires (*Akâm ahl al dimma*) qui défend aux chrétiens de sonner les cloches ou d'orner leurs églises de croix, entre autres vexations.

A cause de la naïveté d'évêques incompetents en matière d'islamologie, ces traités de charia classiques et incontournables se diffusent avec la bénédiction républicaine et ecclésiastique.

<http://islamisation.fr/2016/07/11/le-cardinal-barbarin-soutient-le-projet-dinstitut-islamique-de-lyon-finance-par-larabie-saoudite/>